

MODIFICATIONS APORTEES AU DOSSIER - OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	
ETAT - DDT	MODIFICATION
Règlement graphique	
Suppression de la zone AUa sur le secteur Les Teulières (Lascoux)	La zone AUa a été supprimée et l'OAP 1 également. Les OAP ont été renumérotées pour pallier cette suppression.
Ajout des noms de lieux-dits et des voies de circulation principales	Le cadastre a été mis à jour avec les fichiers fournis par le maître d'ouvrage (2017).
Règlement écrit	
Le règlement des zones A et N autorise la réalisation des annexes aux constructions d'habitations existantes. A compléter afin de définir des conditions de hauteur, d'emprise et de densité et de compléter les règles d'implantation au regard des limites	Le règlement écrit a été complété
Rapport de présentation	
Rectifier les références obsolètes aux articles du code de l'urbanisme.	Le rapport de présentation a été mis à jour
Mettre en cohérence les données du tableau de bord et de l'analyse relative à l'emploi (P32-33).	Le paragraphe 1 du chapitre sur l'économie a été modifié.
Mettre en cohérence la donnée sur le nombre de constructions (P19-39).	La page 49 a été modifiée.
Mettre en cohérence la donnée relative au taux de concentration de l'emploi à Saint-Sozy entre les pages 31 et 56.	Sur le schéma des pages 56 et 31, il s'agit de l'indicateur INSEE de 2012. Dans le tableau n°4, il s'agit de l'indicateur de 2011.
Mettre en cohérence les données de surface des jardins, boisements, prairies entre le texte et le tableau de bord page 116 et 117.	Les données ont été uniformisées.
Mettre en cohérence les hauteurs de clôtures en zone Ua et Ub entre les dispositions réglementaires et les explications pages 130 et 131.	Les données ont été uniformisées.
Mettre en cohérence la distance d'implantation des constructions par rapport à l'espace public (alignement ou retrait de 3m) et l'explication.	Les données ont été uniformisées.
La Direction des affaires culturelles a souhaité un recensement des édifices qui présentent des enjeux patrimoniaux	Le recensement a été fait lors de la réalisation du diagnostic et figure dans le rapport de présentation
Annexes	
Carte 6.5 à modifier : Éléments de prescription : compléter la légende et la carte (risque rupture de barrage)	La pièce comporte déjà la mention du risque de rupture de barrage non localisé : à défaut, est indiqué qu'il s'agit de l'ensemble du territoire communal qui est concerné. <u>L'annexe 6.5 n'est pas modifiée mais est complétée.</u>

CHAMBRE D'AGRICULTURE	MODIFICATION
Règlement graphique	
<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs haies identifiées comme éléments constitutifs de la trame verte ne semblent pas pertinentes (secteurs Poutissard et Bois Sauvage) Zone AUa de Lascoux est à supprimer 	<ul style="list-style-type: none"> Les haies concernées ont été retirées du règlement graphique Le règlement graphique a été modifié en ce sens.

CDPENAF	MODIFICATION
Avis favorable avec réserve concernant la zone AUa de Lascoux et d'un complément au règlement concernant les annexes	La zone AUa a été supprimée au profit de la zone agricole. Le règlement écrit a été complété par rapport aux annexes.

Département	MODIFICATION
Avis favorable avec une remarque concernant les aménagements de sécurité pour un carrefour avec un repositionnement de L'ER1.	AVIS réservé

SMPVD porteur du SCOT	MODIFICATION
Règlement graphique	
Mise en place de zones agricoles inconstructibles séparant les terres agricoles des zones d'habitat (zones Ap par exemple)	Suggestion du maître d'ouvrage reprise par le CE : Modification du règlement de la zone A : insertion d'une interdiction de « <i>constructions et installations polluantes, nuisantes ou dangereuses (notamment les bâtiments d'élevage)</i> » à moins de 100m des limites de zones O ou AU habitat
Règlement écrit	
Prévoir opposabilité juridique du lexique Rectifications quant à la forme et sur des définitions diverses dans le règlement écrit	Article 10 « OPPOSABILITE JURIDIQUE DU LEXIQUE » inséré (dispositions générales) Le règlement écrit a été corrigé pour adapter les définitions à la réglementation

MODIFICATIONS APORTEES AU DOSSIER SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE - OBSERVATIONS DU PUBLIC		
Quartier Parcelles	Parcelles concernées et Nature de la demande	Portée de la modification du projet
Lachièze	Parcelle 2340 : Demande de constructibilité de l'entière parcelle	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> : La parcelle 2340 est intégrée à la zone constructible dans son entier
La Curade	Parcelles C761 / C762 : Demande de constructibilité + 2356 : suggestion du commissaire enquêteur d'inclure la parcelle 2356 attenante dans la zone constructible pour plus de cohérence.	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> : Les parcelles 761, 762 et 2356 sont intégrées à la zone constructible.
	C2409 : Demande de constructibilité des parcelles (en partie)	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> La partie Est de la parcelle C2409 est intégrée à la zone constructible, dans l'alignement des parcelles voisines
La Lande	C2459 Demande de constructibilité de l'entière parcelle	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> : La parcelle 2459 est constructible dans son entier
	Parcelles C914 et C917 : Demande de constructibilité (Avis favorable pour une partie seulement de la parcelle C917)	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> : Classement en zone AU ouverte de la parcelle 914 et de la partie nord de la parcelle 917 (dans le prolongement de la parcelle C2459) car les réseaux ne sont pas au droit des parcelles. + Le <u>règlement écrit</u> est adapté en conséquence.
	Parcelle C1639 : Demande de constructibilité dans l'alignement de la bande de constructibilité des parcelles voisines	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> : La partie constructible de la parcelle 1639 (à l'est en bordure de la voie) sera tracée dans l'alignement de la parcelle 2556
	Parcelles 2127, 813,2561 : Demande de constructibilité des deux enclaves de chaque côté des parcelles 2127 et 813	<u>Modification apportée au règlement graphique</u> : La totalité de la parcelle 2561 est classée en zone 2AU (réseau d'eau insuffisant)
Village	Parcelles C110, C1645 : Demande de constructibilité des parcelles (en partie) + suggestion du commissaire enquêteur d'inclure les parcelles 2708 et 2709 (anciennement 115) (et Avis favorable pour une partie seulement de la parcelle 110)	<u>Modifications apportées au règlement graphique</u> Sont intégrées à la zone constructible : - La parcelle 1645, - La parcelle 110 en partie (dans l'alignement des parcelles voisines, et au nord uniquement). - La parcelle 115 (devenue 2708 et 2709)

MODIFICATIONS APORTEES AU DOSSIER SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
COMMISSAIRE ENQUETEUR	MODIFICATION
<p>AVIS FAVORABLE assorti de 3 recommandations :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Suppression de la zone1 AUa à Lascoux et reclassement en zone A.2. Suppression de la zone Uc Fleuraguet (pointe sud) et reclassement en zone A.3. Intégration de la mise à jour du cadastre et indication des principaux axes de communication et lieux-dits	<ol style="list-style-type: none">1. Le règlement graphique a été modifié, et la zone supprimée (cf. modification après avis Etat, CDPENAF et chambre d'agriculture)2. Le règlement graphique a été modifié, et la zone supprimée3. Le règlement graphique a été mis à jour